



Mitoyennete et fleche de grue

Par **Rameich**, le **26/03/2023** à **07:04**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison individuelle en mitoyenneté avec un chantier qui débutera au mois d'Avril 2023 de construction de plusieurs bâtiments de logements collectifs. Lors d'une réunion d'informations aux riverains, il a été annoncé le passage de la flèche d'une grue au dessus du jardin de mon domicile.

Est-il possible d'interdire cela?

Merci pour votre réponse.

Par **Cousinnestor**, le **26/03/2023** à **08:50**

Hello !

Non a priori vous ne pourrez pas empêcher le "survol" de votre terrain par une grue de chantier implantée provisoirement dans votre voisinage. Mais si la question n'a pas été posée lors de la réunion d'information que vous évoquez, renseignez-vous plus précisément auprès de votre mairie pour savoir si des dispositions particulières ont été imposées au chantier, par exemple en terme de limitation de survol de certains endroits par les charges (et non par la flèche de la grue).

Lecture : https://www.preventionbtp.fr/ressources/questions/existe-t-il-un-article-du-code-du-travail-qui-oblige-a-demander-une-autorisation-en-cas-de-survol-de-fleche-de-la-grue-d-une-proprie-te-situee-a-cote-d-un-chantier_V3uqqthPww8MxXJFskoRaQ

A+